

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 8
Conseillers présents et représentés : 7

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-
KOCHERSBERG**
**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 2/12/2024

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

SEANCE du 6 décembre 2024

Etaient présents :

Le Maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Thomas ROECKEL

Les conseillers : Benoît REGEL, Hervé OUVRARD

Absents excusés : Stéphanie MATHERN, Guillaume CROISSET, Frédéric SPILL,

Procurations : Guillaume CROISSET pour Nathalie GEIGER, Frédéric SPILL pour Benoît REGEL

Délibération n° 2024/38

Objet : Mur du cimetière, modification du plan de financement

Vu la délibération n° 2024/14 « Approuvant le budget 2024 »,

Vu délibération n° 2024/34 « Adoption de l'avant-projet du mur du cimetière », du 18 Octobre 2024, pour un montant de 202 357,65 €

Vu le nouveau dispositif « Coup de pouce rural » de la Région Grand Est

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE de solliciter également la subvention de la Région Grand-Est pour la rénovation du mur du cimetière à l'identique pour la partie historique en moellons calcaire jointés avec une couverture en grès des Vosges et le remplacement du mur en briques rouges par un mur en béton

APPROUVE le nouveau plan de financement ci-dessous

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
POUR LA REHABILITATION DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE**

TRAVAUX	MONTANT HT	AIDES PUBLIQUES	%	MONTANT HT
Réhabilitation du mur d'enceinte du cimetière	202 357,65 €	DETR	40.0	80 943,06 €
		Comcom patrimoine	4.9	10 000,00 €
		Région Grand Est « coup de pouce rural »	6.0	12 000,00 €
		Fondation patrimoine	4.9	10 000,00 €
		<i>Fonds propres</i>	<i>44.2</i>	<i>89 414,59 €</i>
		TOTAL	100	202 357,65 €

APPROUVE le **planning** des travaux de mars 2025 à septembre 2025 dès accord des subventions

AUTORISE le maire à faire les différentes demandes de subventions

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 décembre 2024.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Alain NORTH



Accusé de réception en préfecture
067-216705426-20241206-2-DE
Date de télétransmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024